



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Russie

Question écrite n° 2901

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre de l'environnement sur le nombre important d'incidents survenus l'an dernier dans les centrales nucléaires de Russie. Il lui fait également part de son inquiétude quant à la remise en route d'un des réacteurs de la centrale de Tchernobyl. Il lui demande donc quelles assurances la France aurait pu recevoir de la Russie en matière de sécurité ou de prévention d'éventuelles pollutions nucléaires.

Texte de la réponse

Le Gouvernement français attache une importance prioritaire à l'amélioration de la sûreté des installations nucléaires des pays de l'Europe centrale et orientale et des nouveaux états indépendants de l'ancienne URSS. De nombreuses actions sont menées en ce sens aussi bien en concertation avec les pays occidentaux et les institutions internationales qu'en coopération strictement bilatérale. Compte tenu de l'importance des moyens financiers que l'amélioration durable de la sûreté nucléaire à l'Est suppose, la France, en liaison étroite avec l'Allemagne, a fait inscrire ce sujet à l'ordre du jour du G7 réuni à Munich en juillet 1992. Des propositions ont alors été faites par les chefs d'Etat et de Gouvernement, qui ont été reprises depuis par la communauté internationale et mises en œuvre. Ainsi un groupe rassemblant les pays occidentaux et les pays de l'Est a été créé pour coordonner les coopérations bilatérales en cours ou projetées. De même un fonds multilatéral pour l'amélioration de la sûreté des centrales nucléaires des pays de l'Est a été mis en place et fonctionne depuis le mois d'avril 1993. Il compte pour l'instant douze États contributeurs pour un budget d'intervention de 76 millions d'écus. Ce fonds est géré par la BERD. Enfin, la Banque mondiale, l'Agence internationale de l'énergie et la Banque européenne de restructuration et de développement achevent actuellement leurs études sur la situation énergétique des pays de l'Est et les besoins de financement associés. Sur ces trois sujets, la France a joué un rôle de premier plan. Ainsi, concernant le fonds multilatéral, elle est le premier contributeur avec 15 millions d'écus en 1993, mais elle participe également de façon importante, par le biais de sa contribution au budget des communautés européennes, au financement des programmes communautaires Phare et Tacis (330 millions d'écus prévus par la commission pour 1991-1993 pour la sûreté nucléaire) gérés par la commission. C'est dans ce cadre que notre pays assure le leadership de l'assistance que les pays membres de la Communauté apportent aux autorités de sûreté de l'Ukraine et des Républiques tchèque et slovaque. Au niveau strictement bilatéral, la France a aussi mis en place des moyens financiers mobilisables à cette fin, notamment auprès de la mission interministérielle pour la coopération en Europe centrale et orientale et du fonds d'aide aux restructurations dans les pays d'Europe centrale et orientale et les Républiques de l'ancienne URSS. Ces moyens financiers sont mis en œuvre dans le cadre soit d'accords, soit de projets de coopération, soit de projets commerciaux qui lient les autorités réglementaires, les organismes scientifiques et techniques et les entreprises du secteur nucléaire français avec leurs homologues de chacun des pays de l'Est concernés. À titre d'exemples des actions menées dans la pratique, on peut citer : pour EDF, des jumelages de centrales, une intervention pour l'amélioration de l'état et de la sûreté de 4 tranches de la centrale bulgare de Kozlodouï, le projet de reprise de la construction de la centrale slovaque de Mochovce pour en améliorer la sécurité en

exploitation, etc. ; pour l'IPSN, la participation aux evaluations de surete des reacteurs VVER, l'aide a la mise en place de methodes d'analyse de surete, le transfert d'outils (codes de calcul, etc.). Ces interventions ont souvent lieu en association avec l'homologue allemand de l'IPSN, le GRS, avec lequel l'IPSN a cree un groupement europeen d'interet economique (GEIE), Riskaudit ; pour la DSIN, les aides apportees pour faciliter la mise en place en Ukraine et dans les Republiques tcheque et slovaque d'autorites de surete dotees du statut et des moyens necessaires : un des moyens mis en oeuvre est l'echange d'inspecteurs des installations nucleaires pour des periodes de plusieurs semaines. Ainsi la France poursuit-elle l'effort important qu'elle fournit depuis trois ans, tant au plan humain qu'aux plans financier et technique, pour aider les pays de l'Est a accroitre la surete de leurs installations nucleaires.

Données clés

Auteur : [M. Terrot Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2901

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1784

Réponse publiée le : 22 novembre 1993, page 4158